الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة السكن و العمران و المدينة MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره

Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement



Décision d'affectation d'un logement **Location-Vente**

Ref: 006734

Mme./ Mlle. / Mr: **TAIBI KHALED**

20/09/1982 Né(e) le : Code: 160019777

Suite à votre demande d'acquisition d'un logement selon la formule location-vente et au paiement de 20 % de l'apport initial fixé à 25%.

Nous avons le plaisir de vous notifier la présente décision d'affectation d'un logement selon les indications désignées ci-dessous :

Wilaya: **Alger**

Commune: **Bordj El Bahri**

Site: Bordj El Bahri - Faizi 500 Lgts Type: F3

A5 Batiment:

1 Logement: 7 Etage:

L'entrée en possession de ce logement interviendra dans la forme légale auprès d'une étude notariale, après réception du site.

> Fait à: ALGER Le **29/05/2019**



IMPORTANT:

- ✓ L'affectation est irrévocable et non soumise à un recours.
- ✓ L'affectation sera annulée de plein droit par l'AADL dans le cas d'un contrôle positif.
- Sauf cas dûment justifié, la décision d'affectation doit être retirée par le souscripteur lui-même.
- ✓ La décision d'affectation sera remise après le paiement de l'apport initial fixé à 25% du prix du logement, conformément au décret exécutif n°15/328 du 22/12/2015, modifiant et complétant le décret exécutif n°01/105 du 23/04/2001 fixant les conditions et modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente, de logements réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires ou tout autres financements.